



# Beloeil

Forgée pour innover

## Document de la séance extraordinaire du conseil du 5 août 2020

Préparé par la Direction des affaires  
juridiques le 3 août 2020

À noter que l'ordre du jour et les extraits du procès-verbal ne sont que des projets et que des changements peuvent survenir lors de l'assemblée, tels qu'ajout ou retrait de sujets ou modification de texte.



---

**AVIS DE CONVOCATION**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LE MERCREDI 5 AOÛT 2020 – 18 HEURES**

Madame la mairesse Diane Lavoie  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue par visioconférence, le mercredi 5 août 2020, à 18 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

---

**ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

1.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

2.

**DIRECTION DE L'URBANISME**

---

3. Développement économique – Bokal – Aide financière – Versement – Autorisation

**VARIA**

---

4.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

5.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

6.

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LE MERCREDI 5 AOÛT 2020 – 18 HEURES**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 5 août 2020 à 18 h, par visioconférence, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 3 août 2020, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

Madame Diane Lavoie, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

Madame Martine Vallières, directrice générale  
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À ;

Madame la mairesse ouvre la séance.

**2020-08-328**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par ;  
APPUYÉ par ;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2020-08-329**

**3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – BOKAL – AIDE FINANCIÈRE – VERSEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que la Ville peut accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Bokal, une épicerie autosuffisante, s'est récemment implantée à Beloeil, au 245, rue Duvernay;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire favoriser l'implantation d'une entreprise structurante pour la rue Duvernay;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par ;  
APPUYÉ par ;

D'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de 25 000 \$ à l'entreprise BOKAL, dès l'ouverture de l'épicerie au public.

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 25 000 \$ provenant du surplus accumulé affecté à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

#### 4. VARIA

---

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2020-08-330

#### 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

---

À ;

IL EST PROPOSÉ par ;  
APPUYÉ par ;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait à Beloeil, ce .

---

Président d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

J'atteste que le , la greffière de la Ville m'a présenté le procès-verbal de la séance extraordinaire du et que j'en approuve le contenu.

Signé à Beloeil, ce \_\_\_\_\_

---

DIANE LAVOIE, mairesse

Ce procès-verbal a été approuvé à la séance ordinaire du conseil de cette ville le .

---

Président d'assemblée

---

MARILYNE TREMBLAY, greffière